

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1271 26 juin 2007

SOMMAIRE

Abbey Re Holdings S.à r.l 60998	Kalle Development S.à r.l61002
Aeroclim Finance S.A	Keks S.A 60998
Agrippa S.A61000	Kobelco Luxembourg S.A61001
Ak Bars Finance S.A61003	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise 61001
Avila 2 SA61001	Laude Invest I S.à r.l
CAESAR Special Opportunities Manage-	Le Nouveau Beauvoir S.à r.l 60988
ment S.à r.l	Lepilux S.à r.l 60988
Carmatel Holding S.A 61004	LuxCo 15 S.à r.l60997
CORSAIR (Luxembourg) N°15 S.A 61003	Namrun Finance S.A
Damica Chartering S.A61005	Nikalk Holding S.A61008
Elena Developpement S.A 60969	Nouvelle Etoile S.A
Elma S.A	Penta CLO 1 S.A
Energy and Infrastructure Investments	PERMIRA Luxembourg S.à r.l 61004
S.C.A., SICAR61007	RAGLAN German Property S.A 60995
Energy and Infrastructure Management	Real Jewel Holdings S.A 61008
S.à r.l	Rubin II S.à r.l
Finascala Investment S.A	Silcart S.A61005
Finnat International S.A 60999	Société Mutuelle Minière et Industrielle
Foyer International S.A 60999	61008
Fraser Investment S.A 61001	Subcart S.A60995
Geminus S.A	Willingboro Holding S.A61005
German Ground Lease Finance II S.A 61002	Xerox Finance (Luxembourg) S.à.r.l 61004
Global Advantage Funds60999	·
G.P.P. International S.A. 61000	



Namrun Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 127.472.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of May.

Before Maître Marc Lecuit, civil law notary residing at 21, rue de Colmar-Berg, 7525 Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

CUKUROVA HOLDING A.S., a company established under the laws of Turkey, registered with the Istanbul Chamber of Commerce under number 475064, having its statutory office in Turkey at Büyükdere Cad. Yapi Kredi Plaza, A Blok K. 15, Levent;

Represented by Marco Hirth, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» (the «Company») which it declared to establish.

Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the company name NAMRUN FINANCE S.A.

2. Registered Office.

- 2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.
- 2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to transfer abroad the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

- 3.1 The purpose of the Company is: (i) the acquisition, holding and disposal of rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities; (ii) the acquisition and transfer of various securities and financial instruments; (iii) the ownership and management of asset portfolios; (iv) the issue of notes and other debt and/or equity securities; (v) the lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of notes and other debt securities but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector); (vi) the provision of guarantees and (vii) the creation of security interests over some or all of its assets.
- 3.2 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement or execute any document with any providers of services in the context of any of the foregoing.
- 3.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the achievement and development of its purpose.
 - **4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

- **5. Capital.** The subscribed capital is set at fifty thousand USD (USD 50,000), divided into five hundred (500) registered shares with a par value of one hundred USD (USD 100) each, fully paid up.
 - **6. Form of the Shares.** The shares are in registered form.
- **7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

- 8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.



Chapter III.- Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or bearer Form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditor

10. Board of Directors.

- 10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders.
- 10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.
- 10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next resolution general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors.

- 11.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions i1 a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority o1 votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.
- 11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.
- 11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board and another Director present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.
- **12. General Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13. Delegation of Powers.

- 13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.
- 13.2 The Board of Directors may also confer special powers and special mandates to any person who need not be Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- **14. Representation of the Company.** In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be granted by any two Directors of the Company.

15. Statutory Auditor.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who shall be appointed by the general meeting of shareholders.



- 15.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years.
 - 15.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter V.- General Meeting of Shareholders

16. Powers of the General Meeting of Shareholders.

- 16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 16.2 In case the Company has one sole shareholder, the latter will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.
- 16.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.
- 16.4 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 16.5 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

- 16.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.
- 16.7 Any decision taken by the general meeting of shareholders shall be documented in minutes that shall be signed by the members of the bureau and by all shareholders that ask to execute such minutes.
- 16.8 In the case of one sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.
- 17. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Thursday of May, at 16.00, and for the first time in 2008.
- **18. Other General Meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.
- **19. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI.- Business Year, Distribution of Profits

20. Business Year.

- 20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2007.
 - 20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.

21. Distribution of Profits.

- 21.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
 - 21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.



Chapter VIII.- Applicable Law

23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended from time to time.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the five hundred (500) shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of fifty thousand USD (USD 50,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The appearing party, for fiscal reasons, estimates the capital at thirty-six thousand seven hundred and ninety-three euro forty cents (EUR 36,793.40).

Estimate of Costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand five hundred euro (2,500.00 EUR).

Resolutions of the sole Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The Company's address is fixed at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:
 - a) Pascal Leclerc, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Jean-Louis Camuzat, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - c) Russell Perchard, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3. The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial year 2013: Christophe Cahuzac, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à 21, rue de Colmar-Berg, 7525 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CUKUROVA HOLDING A.S., une société de droit turc, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Istanbul sous le numéro 475064, ayant son siège social en Turquie à Büyükdere Cad. Yapi Kredi Plaza, A Blok K.15, Levent;

Ici représentée par Marco Hirth, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentaire de dresser le présent acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NAMRUN FINANCE S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.



2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

- 3.1 L'objet de la Société est: (i) l'acquisition, la détention et la disposition de droits, d'intérêts et d'obligations dans des entités luxembourgeoises et étrangères; (ii) l'acquisition de divers titres et instruments financiers; (iii) la détention et la gestion de portefeuilles d'actifs; (iv) l'émission de titres obligataires («notes») et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital; (v) le prêt de fonds (y inclus les revenus d'emprunts et/ou d'émissions de titres obligataires et d'autres titres de créance, mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier); (vi) l'octroi de garanties et (vii) la création de sûretés sur tout ou partie de ses actifs.
- 3.2 La Société peut prendre toute mesure nécessaire et conclure et/ou exercer toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention ou signer tout document avec tout fournisseur de services dans le cadre de tout ce qui précède.
- 3.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.
 - **4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

- **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille USD (50.000 USD), divisé en cinq cents (500) actions nominatives d'une valeur nominale de cent USD (100 USD) chacune, entièrement libérées.
 - 6. Nature des actions. Les actions sont nominatives.
- **7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant conformément au droit applicable en matière de modification des Statuts.
 - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaire

10. Conseil d'Administration.

- 10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans à compter de la date de l'élection.
- 10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'unique associé ou par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du Conseil d'Administration.

- 11.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du



Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

- 11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- 11.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président et un autre membre du Conseil d'Administration présent. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.
- 12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13. Délégation de pouvoirs.

- 13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.
- 13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes, Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- **14. Représentation de la Société.** En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par deux Administrateurs de la Société.

15. Commissaire aux comptes.

- 15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires.
- 15.2 La durée du mandat de commissaire aux comptes est fixée par l'assemblée générale des actionnaires. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.
 - 15.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 16.1 L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
- 16.2 Lorsque la Société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.
- 16.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.
- 16.4 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions votes, quelles que soient la portion du capital représentée.
- 16.5 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une quelconque disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prescrites par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le



résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

- 16.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- 16.7 Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès-verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.
- 16.8 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la Société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.
- 17. Lieu et date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 16.00 heures, et pour la première fois en 2008.
- 18. Convocation des assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

- 20.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au trente et un décembre deux mille sept.
 - 20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

21. Répartition des bénéfices.

- 21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.
- 21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant et votant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII.- Loi Applicable

23. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les cinq cents (500) actions. Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille USD (50.000 USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

La partie comparante, pour les besoins de l'enregistrement, évalue le capital à trente-six mille sept cent quatre-vingttreize euros et quarante cents (EUR 36.793,40).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille cinq cents euros (2.500 EUR).



Résolutions de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, le comparant ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013:
- a) Pascal Leclerc, demeurant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- b) Jean-Louis Camuzat, demeurant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- c) Russell Perchard, demeurant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- 3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013: Christophe Cahuzac, demeurant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu du notaire par ses nom, prénom, qualité et demeure, a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. Hirtz, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 8 mai 2007. MER/2007/536. — Reçu 367,93 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2007. M. Lecuit.

Référence de publication: 2007058836/243/406.

(070060089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Elena Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 121.054.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 1 er mars 2007

L'assemblée ratifie la nomination de:

- Monsieur Guy Hornick comme administrateur telle qu'elle a été adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 11 décembre 2006.

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A, société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059237/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.



Rubin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 127.508.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of April.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

IXIS AEW LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with the Trade Register Number. B90.603.

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary clerk with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 12th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one shareholder companies.
- **Art. 2.** The Company's purpose is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or undertakings in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or undertakings. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/ or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and shall open bank accounts in its name.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Company's purpose.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name RUBIN II S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Municipality of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty six (126) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.
- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.



- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders. The manager(s) are appointed and may be dismissed ad nutum by the sole shareholder of the Company.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the individual signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate in the presence of at least two managers. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of managers present or represented at the meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

- **Art. 13.** The board of managers assumes, by reason of its (their) position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.
 - Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, resolutions in writing signed unanimously by all shareholders on one original or on counterparts shall have the same effect as a shareholders resolution passed at a general shareholders' meeting. The text of the circular resolution to be passed shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail.

- **Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of the same year.
- **Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.



The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 18. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if any, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2007

Subscription - Payment

The one hundred twenty six (126) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each have been subscribed by IXIS AEW LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed, and have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 2,300.-.

Resolution of the Shareholders

The sole shareholder resolves to:

- 1. Appoint the following persons as managers:
- Mr. Serge Bataillie, Manager, born on September 6th, 1962, in Dunkerque, France and residing at 15, rue de la Toison d'Or, L-2265, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Patrick Zurstrassen, Manager, born on May 27th, 1945 in Liège, Belgium and residing at 32, rue Joseph Hanzen, L-1716, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- IXIS AEW LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg under the Trade Register Number B 90 603

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Set the address of the Company at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:



IXIS AEW LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg avec le numéro de registre de commerce B90 603.

Ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition de participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange, ou tout autre moyen, des actions, parts et autres titres participatifs, obligations, certificat de dépôt et autres dettes et plus généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la création, développement, gestion et contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle de n'importe quelle nature et origine.

La Société peut emprunter sous toute les formes, excepté par voix d'offre publique. Elle peut émettre, par voix de placement privé seulement, des bons, des obligations et tout autre instrument de dettes. La Société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments de dettes, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également accorder des garanties ou sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut de plus nantir, transférer, ou donner en garantie d'une autre façon tout ou partie des ses actifs et ouvrira un compte bancaire à son nom.

La Société peut plus généralement avoir recours à toute technique et instrument se rapportant à ses investissements pour permettre une gestion plus efficace, y compris les techniques et instruments permettant la Société de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination RUBIN II S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg (commune de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cent Euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.



Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s).

Les gérants ne doivent pas forcément être associés. Ils peuvent être révoqués ad nutum par l'associé unique de la Société

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant, et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un seul gérant.

Le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même tire qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participent au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

- **Art. 13.** Le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois guarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les résolutions par écrit signées à l'unanimité par tous les associés sur un ou plusieurs originaux produiront les mêmes effets qu'une résolution des associés prise lors d'une assemblée générale d'associés. Le texte des résolutions circulaires à prendre devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

- **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et adoption d'une résolution des actionnaires décidant le versement de dividende.
- **Art. 18.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.



Art. 19. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des associés devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou le seul associé, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et s'achève le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune ont été souscrites par IXIS AEW LUXEMBOURG S.à r.l., susmentionnée, et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte la somme de douze mille six cent Euros (EUR 12.600,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.300,-.

Décision des associés

Le seul associé décide de:

- 1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:
- Mr. Serge Bataillie, directeur, né le 6 septembre, 1962, à Dunkerke, France et demeurant au 15, rue de la Toison D'or, L-2265, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- Mr. Patrick Zurstrassen, directeur, né le 27 mai, 1945 à Liège, Belgique et demeurant au 32, rue Joseph Hanzen, L-1716, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- IXIS AEW LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B.90.603.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, Relation: LAC/2007/5382. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007059005/211/314.

(070060599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Laude Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.273.

In the year two thousand seven, on the fourteenth of February,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of LAUDE INVEST I S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on June 22nd, 2006, in process of registration with R.C.S. and in process of publication in the Memorial C.

The meeting is held by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, proxy-holder.



The proxy-holder requests the notary to act that:

- I. The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the partners exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Increase of the issued share capital by an amount of EUR 7,550.- (seven thousand five hundred and fifty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 20,050.- (twenty thousand fifty euro) by the issue of 302 (three hundred two) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, by contribution in cash.
 - 2. Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 7,550.- (seven thousand five hundred and fifty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 20,050.- (twenty thousand fifty euro) by the issue of 302 (three hundred two) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the actual partners of the company to the subscription of the 302 (three hundred two) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the actual partners of the company, prenamed, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 302 (three hundred two) new shares as follow:

- 147 (one hundred and forty-seven) shares by NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, acting in its capacity of general partner of NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N ° 1 LIMITED PARTNERSHIP;
- 155 (one hundred and fifty-five) shares by NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, acting in its capacity of general partner of NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N ° 2 LIMITED PARTNERSHIP

and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 7,550.- (seven thousand five hundred and fifty euro), as was certified to the undersigned notary:

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 20,050.- (twenty thousand fifty euro) represented by 802(eight hundred two) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LAUDE INVEST I S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des



Sociétés à Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce section B, constituée suivant acte reçu le 22 juin 2006, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est dirigée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, mandataire.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.550,- (sept mille cinq cent cinquante euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) à EUR 20.050,- (vingt mille cinquante euro) par l'émission de 302 (trois cent deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, par apport en numéraire.
 - 2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 7.550,- (sept mille cinq cent cinquante euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) à EUR 20.050,- (vingt mille cinquante euro) par l'émission de 302 (trois cent deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre les associés actuels de la société à la souscription des 302 (trois cent deux) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les associés actuels de la société, prénommés, représentés par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 302 (trois cent deux) parts sociales nouvelles comme suit:

- 147 (cent quarante-sept) parts sociales par NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prénommé, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N°1 LIMITED PARTNERSHIP;
- 155 (cent cinquante-cinq) parts sociales par NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prénommé, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N ° 2 LIMITED PARTNERSHIP; et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la

Troisième résolution

somme de EUR 7.550,- (sept mille cinq cent cinquante euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 20.050,- (vingt mille cinquante euro) divisé en 802 (huit cent deux) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007. Relation: LAC/2007/607. — Reçu 75,50 euros.



Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007059221/242/122.

(070061443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Finascala Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 127.511.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventh of May.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert., registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of FINAS-CALA INVESTMENT S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22. below.

Art. 4. Corporate object. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (\leqslant 31,000.-), consisting of three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (\leqslant 10.-) each.

The corporate capital may be increased from its present amount up to two million euro (\leq 2,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of ten euro (\leq 10.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:



- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered affective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 6. Shares. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

- Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).
- Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of July of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three(3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.



Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

- **Art. 14. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.
- **Art. 15. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

- **Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.
- **Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

- **Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.
- Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.



- **Art. 21. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- **Art. 22. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.
- **Art. 23. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto

Transitory provisions

- a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and ends on the 31st of December 2007.
 - b) The first annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription

The three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (\leq 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about two thousand one hundred Euro ($\leq 2,100.$ -).

Resolutions of the Shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
- a) Mr Patrick Bos, master in law, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Mrs Marie-Sibylle Wolf, Client Relationship Manager, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - 3) Has been appointed statutory auditor:

The public limited company EXAUDIT S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 124.982.

- 4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.
- 5) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.
 - 6) The registered office of the company is established in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by their names, Christian names, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).



A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . **Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de FINASCALA INVEST-MENT S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit est de trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à deux millions euros (€ 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.



Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique.

Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mardi du mois de juillet à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux



administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procèsverbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.



Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

- Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- **Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

- Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- **Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra par part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

- **Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 20. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.



Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

- Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 22. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.
- **Art. 23. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscribtion

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent Euros (€ 2.100,-).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Patrick Bos, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Madame Marie-Sibylle Wolf, chargée d'affaires, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.

- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2012.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.
 - 6.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Kustura, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 mai 2007, Relation: ECH/2007/470. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 11 mai 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007059007/201/563.

(070060664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Le Nouveau Beauvoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 124.070.

Assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2007

L'an deux mille sept, le quatorze mai,

Monsieur Jean Speller, employé privé, né à Echternach, le 11 octobre 1946, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf,

associé unique et détenteur de la totalité des cent vingt-cinq (125) parts à 100,- € (cent euros) chacune de la société à responsabilité limitée LE NOUVEAU BEAUVODI S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck, inscrite au registre de commerce de la Ville de Luxembourg sous le numéro B124 070, a pris la décision suivante:

Gérance

Est démis de ses fonctions de gérant administratif Monsieur Jean Speller, demeurant à L-6551 Berdorf

Est nommé, en son remplacement, comme gérant administratif, Monsieur Jean-Baptiste Pierini, employé privé, né à Differdange, le 24 juin 1957, demeurant à L-4620 Differdange 132, rue Emile Margue.

Est confirmé comme gérant technique Monsieur Didier Weber, employé privé, né à Boulay/Moselle (France), le 26 mai 1966, demeurant à F-57220 Ottonville, 26, rue de la Forêt.

Est nommé deuxième gérant technique Monsieur François Schmit, ouvrier communal et commerçant, né à Differdange, le 6 juillet 1951, demeurant à L-4275 Esch-sur-Alzette, 8, Place de la Paix.

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif Jean-Baptiste Pierini et des deux gérants techniques Didier Weber et François Schmit.

Les frais de la présente et ceux qui s'en suivront seront supportés par la société.

Fait et passé à Luxembourg, le 14 mai 2007.

J. Speller

L'associé unique

Référence de publication: 2007059477/7685/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02596. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Lepilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.513.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerard Andrew Cosgrave, entrepreneur, born in Dublin (Ireland), on 14th October 1960 and residing at 3, The Court, Donnybrook Castle, Dublin 4, Ireland,

Mr Alan Patrick Torpey, entrepreneur, born in London (UK) on 22nd June 1967 and residing at 8, Connawood Crescent, Old Connaught Avenue, Co Dublin, (Ireland),

Mr Eduardo Doandes, entrepreneur, born in Baia de Arama (Romania) on 22nd March 1973 and residing at Vatra luminoasa 35, Sector 2, Bucharest Romania, and



Mr Paul Gerard Doody, entrepreneur, born in Baile Atha Cliath (Dublin) on 14th April 1960 and residing at Woodstock, Marlborough rd, Glenageary, Co Dublin, (Ireland).

All of them here represented by Mr. Jean-Philippe Fiorucci, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The corporation shall have as its business purpose the taking of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg, and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

In the accomplishment and development of its purpose, the corporation may open subsidiaries, branches, agencies or administrative headquarters, in Luxembourg as well as in foreign countries.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of LEPILUX S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the manager or of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix



(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.



Cl.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.
- **Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.
- Art. 24. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg-City at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office on the third Wednesday of May at 10.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The six hundred (600) shares have been subscribed as follows:

	Snares
Mr. Paul Gerard Doody, prenamed,	100
Mr. Eduardo Doandes, prenamed,	200
Mr. Gerard Andrew Cosgrave, prenamed,	100
Mr. Alan Patrick Torpey, prenamed,	200
Total	600

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

The first Annual General Meeting shall take place in 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

General meeting of partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg;
- 2. Is appointed manager of the Company for a period expiring immediately after the Annual General Meeting of 2008:

Mr Paul Gerard Doody, prenamed, born on 14th April 1960 in Baile Atha Cliath (Dublin), residing at Woodstock, Marlborough rd, Glenageary, Co Dublin, (Ireland).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- M. Gerard Andrew Cosgrave, entrepreneur, né à Dublin (Irlande), le 14 octobre 1960 et demeurant au 3, The Court, Donnybrook Castle, Dublin 4, Irlande,
- M. Alan Patrick Torpey, entrepreneur, né à Londres, Grande-Bretagne, le 22 juin 1967 et demeurant au 8, Connawood Crescent, Old Connaught Avenue, Co Dublin, Irlande,
- M. Eduardo Doandes, entrepreneur, né à Baia de Arama, Roumanie, le 22 mars 1973 et demeurant au Vatra luminoasa 35, Sector 2, Bucarest Roumanie, et
- M. Paul Gerard Doody, entrepreneur, né à Baile Atha Cliath (Dublin), le 14 avril 1960 et demeurant à Woodstock, Marlborough rd, Glenageary, Co Dublin, Irlande.

Tous ici représentés par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Les dites procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de LEPILUX S.à r.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre lieu de la commune du siège social en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance, selon le cas. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts



appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance - Surveillance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour



distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition- Assemblée annuelle

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.
- **Art. 24.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier jeudi du mois de décembre à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les six cents (600) parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts
M. Paul Gerard Doody, précité,	100
M. Eduardo Doandes, précité,	200
M. Gerard Andrew Cosgrave , précité,	100
M. Alan Patrick Torpey, précité,	200
Total	600

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007. La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg.
- 2. Est nommé gérant de la Société pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008 :



M. Paul Gerard Doody, précité, entrepreneur, né à Baile Atha Cliath (Dublin) le 14 avril 1960 et demeurant à Woodstock, Marlborough rd, Glenageary, Co Dublin, Irlande.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Fiorucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, Relation: LAC/2007/4531. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007059058/202/351.

(070060669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Subcart S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.677.455,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 104.770.

Extrait de la résolution des actionnaires de la Société du 2 avril 2007

Il résulte de la résolution des actionnaires du 2 avril 2007 que les actionnaires ont renouvelé le mandat de l'auditeur de la Société, KPMG AUDIT S.àr.l., pour l'exercice social commençant au 1 er janvier 2006 et pour une durée de 5 ans.

S. Michel

Administrateur

Référence de publication: 2007059174/3794/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

RAGLAN German Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 120.521.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of March.

Before us Maître Henri Hellinckx notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs Isabelle Rosseneu, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of RAGLAN GERMAN PROPERTY S.A. having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 120.521),

pursuant to a resolution of the board of directors February 14, 2007.

The minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

- 1) The company RAGLAN GERMAN PROPERTY S.A. has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 29th August 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2241 of November 30, 2006.
- 2) The corporate capital of the company is fixed at EUR 200,000.- (two hundred thousand euros) divided into 2,000 (two thousand) B shares shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.
- 3) Pursuant to article three of the Articles of Incorporation, the authorized capital at EUR 15,000,000.- (fifteen million euros).

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to waive or limit the preferential subscription right of the existing shareholder.



4) In its meeting of the 14th of February 2007, the board of directors of the said company has decided to issue 28,560 (twenty-eight thousand five hundred sixty) new A shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

The capital is thus increased by EUR 2,856,000.- (two million eight hundred fifty-six thousand euros) from its present amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand euros) to EUR 3,056,000.- (three million fifty-six thousand euros).

All the new shares have been subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of EUR 2,856,000.- (two million eight hundred fifty-six thousand euros) has been put at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

A consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 3. (first paragraph).** The subscribed capital is set at EUR 3,056,000.- (three million fifty-six thousand euros) represented by 2,000 (two thousand) B shares (the «B Founder Shares») and 28,560 (twenty-eight thousand five hundred sixty) A shares (the «A Shares») having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 31,800.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparus

Madame Isabelle Rosseneu, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme RAGLAN GERMAN PROPERTY S.A., ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg B 120.521),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 14 février 2007.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- l) La société anonyme RAGLAN GERMAN PROPERTY S.A. a été constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 29 août 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2241 du 30 novembre 2006.
- 2) Le capital social de la société est actuellement fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.
- 3) Conformément à l'article trois des statuts, le capital pourra être augmenté jusqu'à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros).

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 14 février 2007, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'émettre 28.560 (vingt-huit mille cinq cent soixante) actions nouvelles de classe A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital est ainsi augmenté à concurrence de EUR 2.856.000,- (deux millions huit cent cinquante-six mille euros) de son montant actuel de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) à EUR 3.056.000,- (trois millions cinquante-six mille euros).

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 2.856.000,- (deux millions huit cent cinquante-six mille euros) a été mise à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

En conséquence de l'augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5.** (premier alinéa). Le capital souscrit est fixé à trois millions cinquante-six mille euros (EUR 3.056.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions de classe B (les «Actions B de Fondateur») et vingt-huit mille cinq cent soixante (28.560) actions de classe A (les «Actions A») d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.



Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 31.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Rosseneu, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4408. — Reçu 28.560 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007059334/242/93.

(070061686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Elma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 29.539.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 25 avril 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007059192/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

LuxCo 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.603.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 2 avril 2007 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993, a vendu ses 500 parts sociales ordinaires détenues dans la Société à NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY OEIC, ayant son siège social au 1, Knightsbridge Green, SW1X 7NE Londres, Royaume-Uni, inscrite auprès de la «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro IC000511, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société représentant l'intégralité de son capital sont désormais détenues par NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY OEIC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 17 avril 2007.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.
S. Mellinger / P. van Baarle

Signataire autorisé / Administrateur

Référence de publication: 2007059190/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Keks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 84.835.

FXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2007:

DIVERSITE INDUSTRIES S.A., établie et ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa, est nommée administrateur en remplacement de Claudine Erpelding. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007059189/296/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Abbey Re Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 118.751.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés

4. L'Assemblée décide le renouvellement du mandat du réviseur externe DELOITTE S.A. pour une période d'un an.

Pour le Conseil de Gérance

EURCO S.A.

N. Leonard

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007059201/1707/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Nouvelle Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 89.945.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 avril 2007

Suite à la démission de M. Vincent Cormeau, administrateur, né le 29 août 1960 à Verviers (Belgique), résident à Luxembourg, avec effet au 18 avril 2007, le Conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. John Troisfontaines, expert-comptable, résident à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, qui terminera le mandat de M. Cormeau.



Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007059218/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Foyer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 53.682.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 mars 2007 que Messieurs André Birget, Philippe Bonte, Jean-Louis Courange, Marc Lauer et François Tesch, demeurant tous professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, ainsi que Michel Janiak, demeurant à L-6981 Rameldange, rue Jos Schroeder, 2, ont été reconduits comme administrateurs pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2008 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

Monsieur François Tesch a été reconduit comme Président du Conseil d'administration.

FOYER INTERNATIONAL S.A.

J.-L. Courange / F. Tesch Administrateur / Président

Référence de publication: 2007059223/2096/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.433.

Faisant suite à l'assemblée générale du 30 mars 2007, sont renommés administrateurs:

Schock Jean-François, 8, avenue de Lothier, B-1150 Belgium

Keppler Michael, 350 West 57th Street, NY 10019 New York United States

Brown Marc P., 2, International Place, 02110 New York United States

Zeppenfeld Rüdiger, 59, Brienner Strasse, 800333 Munich Allemagne

Riedel Axel, 80 Volkarststr., 80636 Munich Allemagne

Est renommée réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.a.r.l, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007059228/1229/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Finnat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 16.789.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 avril 2007 a reconduit les mandats des administrateurs Saverio Rizzuti, Maria Dennewald et Yasmine Birgen-Ollinger pour une nouvelle période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes KPMG AUDIT a également été prorogé pour une nouvelle période d'un an.



Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2007059238/304/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00793. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Agrippa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.423.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 25 avril 2007 a nommé nouveau commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée FIDU-CONCEPT S.à r.l., établie et ayant son siège social 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 38.136 en remplacement de MONTBRUN REVISION S.à r.l. Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007059241/304/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

G.P.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 52.323.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 avril 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2007:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
 - Monsieur Ettore Lonati, industriel, demeurant à Botticino (BS), Italie, via Sott'Acqua, 32;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
 - Monsieur Claudio Moreschi, directeur de société, demeurant au 30, via del Rampino, I-25100 Brescia, Italie;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2007:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059482/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.



Kobelco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.528.

EXTRAIT

Par décision de l'ensemble des actionnaires, les démissions de Messieurs Antony Claudin et Paul Crepain de leur fonction d'administrateur ont été acceptées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 10 avril 2007.

B. Vermeiren

Administrateur

Référence de publication: 2007059483/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Fraser Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 122.116.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059414/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Avila 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.380.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 avril 2007 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2007.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007059476/693/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2007

L'Assemblée note que les mandats d'administrateur de Messieurs Philippe Vlerick, adresse professionnelle: 113, Walle à B-8500 Kortrijk et Marc Wittemans, adresse professionnelle: 40, Diestsevest à B-3000 Leuven, viennent à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 et elle décide de renouveler leur mandat d'administrateur pour un nouveau terme de 4 ans.



Luxembourg, le 3 mai 2007. Certifié sincère et conforme M. P. Gillen / J. P. Loos

Secrétaire Général / Administrateur

Référence de publication: 2007059480/22/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Penta CLO 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.750.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2007

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.
- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007059505/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02901. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

German Ground Lease Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R.C.S. Luxembourg B 121.659.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2007

- Sont nommés directeurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.
- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007059506/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Kalle Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 766.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 101.670.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 30 mars 2007

- Le remplacement de ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, en tant qu'Auditeur Indépendant par Monsieur Jean-Bernard Zeimet, Réviseur d'Entreprises, résidant au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg est décidé.



Le mandat de Monsieur Jean-Bernard Zeimet viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes consolidés au 31 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on March 30th, 2007

- The replacement of the Independent Auditor, ERNST & YOUNG, by Mr Jean-Bernard Zeimet, residing at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg is decided.

His mandate will lapse at the Shareholders' Meeting to be held in order to approve the company's consolidated annual accounts as at December 31st, 2006.

For true copy

Pour KALLE DEVELOPMENT Sàrl

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007059365/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00417. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

CORSAIR (Luxembourg) N°15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.217.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2007

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.
- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007059512/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Ak Bars Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.829.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2007

- Sont nommés directeurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.
- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007059511/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.



Carmatel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.111.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Ariane Vigneron. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 14 février 2007.

CARMATEL HOLDING S.A.

C. Bitterlich / A. Vigneron

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007059526/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Xerox Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 70.309.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle (l'Assemblée) tenue à Luxembourg, le 12 décembre 2006

L'Assemblée a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XEROX FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007059246/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

PERMIRA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.180.

RECTIFICATIF

Extrait

Le gérant de la Société, M. Federico Saruggia, a changé son adresse professionnelle à Palazzo Spinola, Via San Paolo, 10, I-20121 Milan.

Le délégué à la gestion journalière, M. Teun Akkerman, a changé son adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

S. Michel

Gérante

Référence de publication: 2007059250/3794/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.



Silcart S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.658.424,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 104.777.

Extrait de la résolution des actionnaires de la Société du 2 avril 2007

Il résulte de la résolution des actionnaires du 2 avril 2007 que les actionnaires ont renouvelé le mandat de l'auditeur de la Société, KPMG AUDIT S.àr.l., pour l'exercice social commençant au 1 er janvier 2006 et pour une durée de 5 ans.

S. Michel

Administrateur

Référence de publication: 2007059252/3794/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Willingboro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 44.796.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 février 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Luca Simona, demeurant professionnellement à Via Péri, n ° 9E à Lugano (Suisse), administrateur-délégué
- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.
- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg en remplacement de Monsieur Reno Maurizio Tonelli

Est nommé commissaire aux comptes, sont mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510, Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007059293/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Damica Chartering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 43.159.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Bruno Dalmino, dirigeant d'entreprises, demeurant au 14, Viale Romagna, 20133 Milan, Italie, Président et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Carlo De Michelis, dirigeant d'entreprises, demeurant au 14, Viale Romagna, 20133 Milan, Italie, Administrateur-Délégué;
 - Monsieur Alfio Delorenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant au 18, Via Massago, CH-6977 Ruvigliana, Lugano, Suisse;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- H.R.T. REVISION, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059290/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

CAESAR Special Opportunities Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 113.625.

Extrait suite à la cession de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du deux avril 2007 que la société TIB BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, ayant son siège social à Schloss Monaise 7, 54295 Trèves, Allemagne, immatriculée au «Handelsregister Wittlich» sous le numéro HRB 40 99, a cédé dix (10) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société, à Monsieur Udo Zimmer, né à Trèves, République Fédérale d'Allemagne, le 8 octobre 1962 et résidant à 31, Poststrasse, D-88048 Friedrichshafen.

Il résulte de cette cession que Monsieur Udo Zimmer est devenu propriétaire de dix (10) parts sociales dans le capital de la Société.

Dorénavant, les associés de la Société sont:

- TIB BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, détenant trente (30) parts sociales dans le capital social de la Société;
- Monsieur Udo Zimmer, détenant dix (10) parts sociales dans le capital social de la Société;
- HOCK CAPITAL MANAGEMENT GmbH, détenant cinq (5) parts sociales dans le capital social de la Société; et,
- MANAGEMENT TEAM AG, détenant cinq (5) parts sociales dans le capital social de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007059286/1092/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Geminus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 105.537.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre2006

Sont nommés administrateurs:

- M. Roeland Pels, administrateur de sociétés, résident professionnellement au 12-14, rue Léon Thyes, L-2636
- M. Bart Zech, administrateur de sociétés, résident professionnellement au 12-14 rue, Léon Thyes, L-2636 et
- M. Joost Tulkens, administrateur de sociétés, résident professionnellement au 12-14, rue Léon Thyes, L-2636

en remplacement des directeurs démissionnaires M. Alexis Kamarowsky, M. Federigo Cannizaro di Belmontino et M. Jean-Marc Debaty.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007 statuant sur les comptes annuels de 2006.



Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007059288/1463/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Aeroclim Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.682.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2007

- 1. L'assemblée décide de renouveler pour une période de 6 ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2013) le mandat des administrateurs:
 - M. Yves Mertz, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
 - Monsieur Patrick Rochas, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
 - Monsieur Maurice Houssa, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.
- 2. L'Assemblée décide de renouveler, pour une période de 6 ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2013), le mandat du Commissaire aux comptes MAZARS, avec siège social à 10 A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

AEROCLIM FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007059302/1682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01416. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Energy and Infrastructure Investments S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.096.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2007

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG, pour un nouveau terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007059304/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04958. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Energy and Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.029.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2007

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Gérants et Gérants Délégués suivants, pour un nouveau terme d'un an:

Ernst Spichiger, Président et Gérant Délégué (résidant à CH-4153 Reinach, 73, Vogesenstrasse)

Beat Imwinkelried, Gérant Délégué (résidant à CH-8050 Zurich, 418, Schaffehauserstrasse)

Rodolfo Lindner, Gérant (résidant à CH-4104 Oberwil/BL, 8, Lettenrain)

Christoph Rentsch, Gérant Délégué (résidant à CH-6331 Hünenberg, 71, Bosch)



Nico Thill, Gérant (résidante L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007059308/7/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Nikalk Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 33.771.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007059945/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01764. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Real Jewel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.270.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059625/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

SOMUMINES, Société Mutuelle Minière et Industrielle, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.631.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE MUTUELLE MINIERE ET INDUSTRIELLE

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007059629/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01675. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck